



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 10
Réunion du 17 /04/2023

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : MM. TCHENQUELA - KIAMPOUR

Excusés : Mme LEGRAS
MM. KNOEPFLI - DUNATTE (CD) - GELIN DEVISE - GUERFI (CD) – COUTARD –
ADREF – COZETTE - BONNEFOUS

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent. Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club a plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

Par ailleurs, il est rappelé que le Référent Prévention Sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attribué à sa mission de RPS.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- LA CDPME fait le bilan des sessions de formation. Le résultat global est satisfaisant => 51 personnes formées.
Plusieurs retours positifs des personnes ayant participé à la formation R.P.S.
- M. Didier TCHENQUELA fait un bilan et apporte des axes d'améliorations pour l'année prochaine : la remise des certifications en fin de séance de formation avec les brassards.
M. Medhi KIAMPOUR confirme l'intérêt des formations et leur utilité.
M. BOUBAKAR fait un point sur les inscriptions pour la remise des certifications. A ce jour, 15 personnes sont inscrites.
- M. BOUBAKAR prend note du dossier transmis par la commission jeunes concernant un match féminin. La CDPME a pris contact avec le club. Les explications ont été fournies à la CDPME.
- La CDPME revient sur un match sensible organisé en jeunes U18 : le match s'est déroulé correctement sans aucun incident.
- La CDPME prend note du dossier transmis par la commission séniors pour organiser un match à huis clos sur terrain neutre. La CDPME, avec M. Jean-Pierre SABANI, vont inviter les deux clubs pour préparer le match.
- La CDPME propose de rencontrer lundi 15 mai 2023, l'ensemble des intervenants du foot féminin. La CDPME prendra contact avec Mme Lucie BLANCAL pour mettre en place cette réunion.

Prochaine réunion de la CDPME 24/04/2023 à 18h30 au District 92 pour la formation RPS

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

